



**BFB** Beratungsstelle für Brandverhütung

**CIPi** Centre d'information pour  
la prévention des incendies

## Communiqué de presse

**La saison des grillades est ouverte :**

### **Plaisir des grillades sans accident avec les conseils du Cipi**

**Berne, 28 avril 2010 – Bientôt, l'alléchant fumet de viande et de poisson grillés s'élèvera à nouveau des balcons et des jardins. La saison des grillades est ouverte. Chaque année, le plaisir des grillades est malheureusement gâché par des accidents et des incendies.**

En Suisse, on déplore chaque année des accidents et blessures à la suite d'un comportement inadéquat avec le feu des grils. La plupart des accidents sont dus à l'utilisation de produits hautement explosifs pour mettre en route le gril, comme l'essence ou l'alcool à brûler. Juste à temps pour la saison des grillades, le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi donne les conseils de sécurité suivants :

#### **Les précautions à prendre pour les grils à charbon de bois**

- Installez le gril de façon stable. Ne faites vos grillades qu'en plein air.
- Mettez en route le gril avec un allumeur (que l'on trouve dans le commerce spécialisé). N'utilisez jamais de l'essence ou de l'alcool à brûler: il y a danger d'explosion.
- Laissez reposer les cendres pendant au moins 48 heures ou éteignez-les avec de l'eau et placez-les dans un récipient incombustible.

#### **Les précautions à prendre pour les grils à gaz**

- Installez le gril de façon stable. Ne faites vos grillades qu'en plein air.
- Vérifiez régulièrement l'étanchéité des conduites de gaz en y appliquant de l'eau savonneuse. L'apparition de bulles signale une fuite.
- En cas d'odeur de gaz, fermez immédiatement le robinet.
- Ne fumez jamais à proximité du gril.

Si, malgré toutes les précautions, un incendie devait éclater, suivez l'ordre de priorité : alarmer (sapeurs-pompiers 118) – sauver – éteindre.

**En cas de questions:** Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi, tél. 041 727 76 77, e-mail: [media@bfb-cipi.ch](mailto:media@bfb-cipi.ch)

---

**Attention au feu!** Le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi, qui exerce son activité dans toute la Suisse, a son siège à Berne et est financé par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et l'Association Suisse d'Assurances (ASA). A l'aide de campagnes et d'un travail d'information, le Cipi veut sensibiliser les spécialistes et le grand public aux dangers du feu, afin de prévenir les incendies. [www.bfb-cipi.ch](http://www.bfb-cipi.ch)



BFB Beratungsstelle für Brandverhütung

CIPI Centre d'information pour  
la prévention des incendies

**Campagne de sécurité du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi**  
En avril et mai, à l'aide d'affiches et de bannières sur Internet, le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi attire l'attention dans toute la Suisse sur les dangers lors de l'utilisation de grils.

**LA SAISON DES GRILLADES EST OUVERTE.**  
Ne versez jamais d'allume-feu liquide sur la braise.



**ATTENTION AU FEU!**  
CIPI Centre d'information pour  
la prévention des incendies  
[www.attention-au-feu.ch](http://www.attention-au-feu.ch)



**En cas de questions:** Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi, tél. 041 727 76 77, e-mail: [media@bfb-cipi.ch](mailto:media@bfb-cipi.ch)

**Attention au feu!** Le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi, qui exerce son activité dans toute la Suisse, a son siège à Berne et est financé par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et l'Association Suisse d'Assurances (ASA). A l'aide de campagnes et d'un travail d'information, le Cipi veut sensibiliser les spécialistes et le grand public aux dangers du feu, afin de prévenir les incendies. [www.bfb-cipi.ch](http://www.bfb-cipi.ch)